

On fabrique encore des cuirs à Barcelone, à Cordoue et dans la Biscaye; les mégisseries de Malaga, de Grenade et de Séville sont renommées. Valence produit de bons draps; mais les fabriques d'armes sont dégoûtées; les lainages, les tissus de coton et les toiles de la Catalogne ne peuvent être comparés à ceux de la sparterie, des chapeaux, des dentelles, etc. Ce que l'Espagne fabrique le mieux est tiré des produits du sol, et consiste en tabacs, huiles et eaux-de-vie.

Voici un tableau donné par une statistique récente des capitaux employés dans les diverses industries et de la valeur produite :

Capital.	Réaux.	Produit.
Industrie farinière (hommes rous)	362,381,000	2,171,986,000
Huile	175,993,000	1,433,996,000
Coton	677,233,000	1,377,586,000
Laine	210,647,000	427,355,000
Soie	14,713,000	278,440,000
Sole	23,616,000	193,650,000
Eaux-de-vie	37,596,000	148,325,000
Chaux et lin	17,380,000	106,607,000
Papiers	296,487,000	—
Papeteries	97,907,000	74,833,000
Tissus mélangés	8,140,000	74,320,000
Tanneries	75,751,000	48,545,000
Bouchons	1,656,000	48,300,000

Total . . . 2,959,301,000 6,228,663,000

A l'intérieur le commerce est presque nul, ce qui s'explique aisément par l'absence de communications faciles, les routes étant généralement mal entretenues, en petit nombre et peu sûres, les canaux rares, et les rivières navigables seulement sur une très-petite partie de leur cours. Cependant la construction de quelques voies ferrées, exécutées dans ces dernières années, semble devoir changer cet état de choses. Il n'en est pas de même sur les côtes; les rapports entre les principaux points du littoral sont assez multipliés, et le cabotage y est fort actif. Quant au commerce extérieur, il a diminué depuis la perte des immenses colonies d'Amérique, mais dans une proportion moindre qu'on ne le suppose ordinairement, parce que, d'une part, le commerce des colonies avait l'Espagne était déjà en déclin, et d'autre part, les colonies qu'elle a conservées, Cuba et Porto-Rico surtout, ont pris un accroissement prodigieux.

L'exportation consiste surtout en vins, eaux-de-vie, huiles, soie, laines et soies, métaux divers sortis et autres produits du sol; l'importation en denrées coloniales, poissons salés et fumés, viandes salées, farines, huile, beurre, fromages, grains, riz, étoffes de laine, de fil et de coton, objets en verre, ustensiles en métal. L'industrie agricole encaisse, d'après M. Garrido, pour les marchés de l'Europe et de l'Afrique, une valeur de 630 millions de francs, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons.

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les sciences et les lettres furent cultivées en Espagne avec autant d'amour que de succès, témoin la célèbre université de Salamanque, qui rivalisait avec celles d'Oxford, de Paris et de Bologne. Mais, au déclin de la grandeur espagnole, les écoles perdirent leur éclat. A l'époque de la régénération politique de l'Espagne, dit M. Manuel Colmeiro, le gouvernement occupa de scolariser les études, en ouvrant les universités aux sciences modernes et en nommant des professeurs laïques. Les évêques ont néanmoins conservé indirectement l'intervention de leur nom comme conservateurs de la pureté de la foi et des bonnes mœurs. On distingue trois degrés dans l'enseignement; savoir : enseignement primaire, ensei-

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 79; diplomatique, 10; droit, 10; lettres, 10. Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des collèges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collège naval.

— *Culte.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1808. Le clergé catholique espagnol se compose de 9 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 14,825 villes et villages. Avant la révolution, il existait des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses. L'administration comprend 1 our suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 condamnations. Les bagages contiennent à cette époque près de 29,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, l'après trois années, l'importation en Espagne, s'alignent aux tribunaux, pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses propriétés, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons.

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les sciences et les lettres furent cultivées en Espagne avec autant d'amour que de succès, témoin la célèbre université de Salamanque, qui rivalisait avec celles d'Oxford, de Paris et de Bologne. Mais, au déclin de la grandeur espagnole, les écoles perdirent leur éclat. A l'époque de la régénération politique de l'Espagne, dit M. Manuel Colmeiro, le gouvernement occupa de scolariser les études, en ouvrant les universités aux sciences modernes et en nommant des professeurs laïques. Les évêques ont néanmoins conservé indirectement l'intervention de leur nom comme conservateurs de la pureté de la foi et des bonnes mœurs. On distingue trois degrés dans l'enseignement; savoir : enseignement primaire, ensei-

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 79; diplomatique, 10; droit, 10; lettres, 10. Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des collèges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collège naval.

— *Culte.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1808. Le clergé catholique espagnol se compose de 9 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 14,825 villes et villages. Avant la révolution, il existait des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses. L'administration comprend 1 our suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 condamnations. Les bagages contiennent à cette époque près de 29,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, l'après trois années, l'importation en Espagne, s'alignent aux tribunaux, pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses propriétés, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons.

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les sciences et les lettres furent cultivées en Espagne avec autant d'amour que de succès, témoin la célèbre université de Salamanque, qui rivalisait avec celles d'Oxford, de Paris et de Bologne. Mais, au déclin de la grandeur espagnole, les écoles perdirent leur éclat. A l'époque de la régénération politique de l'Espagne, dit M. Manuel Colmeiro, le gouvernement occupa de scolariser les études, en ouvrant les universités aux sciences modernes et en nommant des professeurs laïques. Les évêques ont néanmoins conservé indirectement l'intervention de leur nom comme conservateurs de la pureté de la foi et des bonnes mœurs. On distingue trois degrés dans l'enseignement; savoir : enseignement primaire, ensei-

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 79; diplomatique, 10; droit, 10; lettres, 10. Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des collèges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collège naval.

— *Culte.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1808. Le clergé catholique espagnol se compose de 9 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 14,825 villes et villages. Avant la révolution, il existait des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses. L'administration comprend 1 our suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 condamnations. Les bagages contiennent à cette époque près de 29,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, l'après trois années, l'importation en Espagne, s'alignent aux tribunaux, pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses propriétés, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons.

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les sciences et les lettres furent cultivées en Espagne avec autant d'amour que de succès, témoin la célèbre université de Salamanque, qui rivalisait avec celles d'Oxford, de Paris et de Bologne. Mais, au déclin de la grandeur espagnole, les écoles perdirent leur éclat. A l'époque de la régénération politique de l'Espagne, dit M. Manuel Colmeiro, le gouvernement occupa de scolariser les études, en ouvrant les universités aux sciences modernes et en nommant des professeurs laïques. Les évêques ont néanmoins conservé indirectement l'intervention de leur nom comme conservateurs de la pureté de la foi et des bonnes mœurs. On distingue trois degrés dans l'enseignement; savoir : enseignement primaire, ensei-

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 79; diplomatique, 10; droit, 10; lettres, 10. Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des collèges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collège naval.

— *Culte.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1808. Le clergé catholique espagnol se compose de 9 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 14,825 villes et villages. Avant la révolution, il existait des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses. L'administration comprend 1 our suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 condamnations. Les bagages contiennent à cette époque près de 29,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, l'après trois années, l'importation en Espagne, s'alignent aux tribunaux, pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses propriétés, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 canons.

— *Instruction publique.* Au moyen âge, les sciences et les lettres furent cultivées en Espagne avec autant d'amour que de succès, témoin la célèbre université de Salamanque, qui rivalisait avec celles d'Oxford, de Paris et de Bologne. Mais, au déclin de la grandeur espagnole, les écoles perdirent leur éclat. A l'époque de la régénération politique de l'Espagne, dit M. Manuel Colmeiro, le gouvernement occupa de scolariser les études, en ouvrant les universités aux sciences modernes et en nommant des professeurs laïques. Les évêques ont néanmoins conservé indirectement l'intervention de leur nom comme conservateurs de la pureté de la foi et des bonnes mœurs. On distingue trois degrés dans l'enseignement; savoir : enseignement primaire, ensei-

gnement secondaire et enseignement de faculté. Le premier est soutenu par les communes ou municipalités (*ayuntamientos*), qui sont obligés d'entretenir une ou plusieurs écoles de garçons et de filles, selon le chiffre de leur population et l'étendue de leurs ressources. Le second, civilement obligatoire le devoir moral des parents, des tuteurs et curateurs, de donner à leurs enfants ou à leurs pupilles, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf ans, l'instruction primaire, chargent les curés (maîtres) d'y veiller. L'instruction secondaire se donne dans les collèges fondés dans chaque chef-lieu de province et dans toute autre ville qui a obtenu du pouvoir royal l'autorisation de créer un pareil établissement. Il existe aussi des institutions secondaires fondées et dirigées par des particuliers, selon les lois et règlements de l'Etat. Les études supérieures se font dans les universités, sous la direction immédiate de doyens et de recteurs. Il y a en Espagne 10 universités, dont les frais généraux montent à 24 millions de réaux (6 millions de francs); on compte 63 établissements d'instruction secondaire coûtant 7,560,000 réaux. De plus, le trésor dépense 2 millions de réaux en subventions aux institutions et aux écoles spéciales de province, ainsi que pour les archives et les bibliothèques. Les écoles primaires publiques, au nombre de 24,333, comptant, en 1860, 1,252,000 élèves. Elles coûtent, en dépenses ordinaires et extraordinaires, 82 millions de réaux.

L'enseignement secondaire a reçu, en 1861, 21,478 élèves; l'enseignement supérieur, 4,692, ainsi partagés : agriculture, 78; arts industriels, 404; beaux-arts et leurs éléments, 3,536; conservatoire de musique, 431; déclamation, 79; diplomatique, 10; droit, 10; lettres, 10. Il faut mentionner aussi les écoles supérieures des ponts et chaussées, des forêts, des mines, qui ont peu d'élèves; des collèges d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, un collège naval.

— *Culte.* La liberté des cultes a été proclamée à la suite de la révolution de 1808. Le clergé catholique espagnol se compose de 9 archevêques, 61 évêques, 19,297 curés pour 14,825 villes et villages. Avant la révolution, il existait des ordres monastiques en 1837, on comptait en Espagne 23,935 moines; quant aux couvents de femmes, ils sont encore au nombre de 864 et renferment 12,593 religieuses. L'administration comprend 1 our suprême, 15 cours d'appel, 503 tribunaux de première instance, 9,400 justices de paix. La criminalité présentait, en 1865, 48,000 procès, 36,755 condamnations. Les bagages contiennent à cette époque près de 29,000 criminels. En comparant la criminalité en Espagne et en France, on constate, pour le ressort de la cour de Madrid, l'après trois années, l'importation en Espagne, s'alignent aux tribunaux, pour le ressort de la cour de Paris, 1 sur 128.

— *Finances.* Pour améliorer la situation financière, la reine Isabelle avait renoncé, en 1865, à une grande partie de ses propriétés, mais, malgré cette mesure louable et fructueuse pour la nation, le déficit, loin d'être comblé, s'accroît toujours dans une proportion l'année financière, du 1^{er} juillet au 30 juin 1864, donna un déficit de 170 millions de réaux. Les dépenses réelles dépassent constamment les dépenses prévues. Au 30 novembre 1866, la dette publique s'élevait à 29,412,134,058 réaux. La dette s'élevait, au 1^{er} juillet 1867, de 17 millions de réaux. D'après le rapport officiel de septembre 1867, les intérêts de la dette espagnole, qui, en 1857, étaient de 319,576,674 réaux, s'élevaient, pour l'année administrative 1867-1868, à 676,318,710 réaux. En sorte qu'en dix ans la dette espagnole avait plus que doublé.

— *Armées de terre et de mer.* A la fin de l'année 1867, le contingent annuel des recrues était de 40,000 hommes. L'état de formation de l'armée, en 1866, était le suivant : 10 infanterie, 136,866 hommes (ligne, 68,557; milice, 67,309); 29 cavalerie, 13,904 hommes; 39 artillerie, 12,927 hommes; en tout, 167,556 hommes. A cet effectif s'ajoutaient la garde du corps royale de 283 hommes; la milice des Canaries, 7,329 hommes; la gendarmerie (*guardia civil*), 11,900 hommes; les *carabineros* (garde des frontières; soldats de la douane) pas de chiffre. Ordinairement, le chiffre total est de 236,300 hommes, dont 9,200 officiers. Une force militaire considérable se trouve dans les colonies. L'armée espagnole, 15 commandants, 107 canons. Il y avait, en service actif, 1,071 canons. Il y avait, en service actif, 512 officiers de tout grade, dont 1 capitaine général, 5 lieutenants généraux, 15 colonels, 1,071 can